

REGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE RAID DEFI D'ELLES ILE D'OLERON EDITION 2019

PREAMBULE

La 2ème édition du Raid DEFI D'ELLES ILE D'OLERON par DEFI D'ELLES (<u>ci-après dénommé l'Évènement</u>) est organisée du 27 au 29 septembre 2019 par DEFI D'ELLES, société par actions simplifiée, au capital de 10.000 € inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 843 624 982, dont le siège social est à 17 rue Baillon 33200 BORDEAUX (<u>ci-après dénommée l'organisateur ou DEFI D'ELLES</u>).

Le présent document définit le règlement sportif de l'Évènement (ci-après le Règlement).

Le présent règlement fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation du site DEFI D'ELLES.

L'inscription à l'**Évènement** implique acceptation expresse, sans exception ni réserve du présent règlement **et** des conditions générales d'utilisations du site DEFI D'ELLES rappelées ci- après et accessibles à l'adresse www.defidelles.com

L'organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales d'utilisation du site DEFI D'ELLES et le Règlement à tout moment.

Vous êtes appelés à les consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui y sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de **l'Évènement**.

Les termes « **vous** » « **votre** », « **vôtre** » et « **vos** » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant, ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent règlement sportif (ci-après le Règlement) s'applique à tout inscrit et/ou participant à l'Evènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente visées ciaprès.

En cas de conflit avec des dispositions des Conditions Générales, les dispositions du Règlement prévaudront.

1.1. LE PARCOURS

Les parcours de l'Evènement sont à consulter sur le site internet www.defidelles.com

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION - LICENCE - CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer à l'Evènement, vous devez être âgé de minimum 18 (Dix huit) ans révolu.La participation est soumise à l'inscription d'une équipe de 2 participantes .

En participant à l'Evènement, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- d'une licence sportive (FFTri)
- ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Les participants résidant à l'étranger sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même si Vous êtes détenteur d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire français. Si le médecin est étranger le certificat médical doit être rédigé en langue : française ou anglaise.

Mention Obligatoire sur le Certificat Médical : Il est précisé que votre certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique d'un raid multisports en compétition. Les licences compétition FFTRI.Les autres licences ne peuvent plus être acceptées.

Le certificat médical ou la photocopie de licence devront obligatoirement être communiqués par le participant via l'outil de téléchargement accessible sur le site du raid défi d'elles ou communiqué le jour du retrait du dossard. Des contrôles d'authenticité des certificats médicaux et des licences sont susceptibles d'être effectués sur place.

1.3. RETRAIT DES DOSSARDS

Les retraits du dossards auront lieu le vendredi 27 septembre 2019 durant les contrôles administratifs prévus sur le lieu de rdv qui sera communiqué dans une newsletter aux participantes et ce avant le départ de la première épreuve du raid défi d'elles.

1.4. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS 2019

Les inscriptions à l'**Evénement** se font exclusivement sur DEFI D'ELLES (que ce soit par le site web www.defidelles.com ou son application).

Toute personne souhaitant participer à l'Evénement accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de DEFI D'ELLES.

A cet effet vous devrez remplir un formulaire d'inscription à DEFI D'ELLES et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de DEFI D'ELLES et sa Politique de Confidentialité.

TARIFS 2019

Pour des raisons de sécurité de l'**Evénement**, **l'organisateur** se réserve le droit de limiter le nombre de places d'équipes disponibles.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de votre inscription.

Soit 290 euros TTC par participante (prix pouvant évoluer suivant l'adhésion au club défi d'elles)

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'**organisateur** afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

Toute inscription à un **Evénement** est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement.

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il pourra être procéder à un changement de coéquipier sous réserve de l'acceptation de l'organisation.

1.5. ANNULATION

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription à l'Evénement sur DEFI D'ELLES. Cette option vous sera envoyée par mail. Cette option vous permet, sous certaines conditions établies par l'Assureur, de vous faire rembourser en tout ou partie du Prix de votre dossard.

1.6. JURY OFFICIEL

Les participants disposeront d'un temps maximum pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, temps qui sera défini lors du briefing.

1.7. SERVICES GENERAUX

La sécurité routière est assurée par les bénévoles possédant un permis de conduire valide, un service médical par les secouristes et un médecin urgentiste.

1.8. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer à l'Evènement, le participant reconnait et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès à l'Evénement ou la poursuite de la course aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'Evènement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de la course, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement.

1.9. CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par les bénévoles du raid défi d'elles.

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ de la première équipière jusqu'au passage de la ligne d'arrivée de la seconde équipière

1.10. ASSURANCES

Responsabilité civile: Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident: Tous les participants à l'Evènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Evènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Evènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Evènement.

Dommage matériel: L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.11. UTILISATION D'IMAGES

1.11.1. Image du participant :

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expres-

sément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Evènement (Ci- après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Evènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder à aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site DEFI D'ELLES. Concernant le site de l'Evènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de dossard ainsi que sa région.

1.11.2. Images de l'Evènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

1.12. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales d'utilisation du site .

En tant que Participant à l'Evènement, nous vous invitons également à lire attentivement les dispositions suivantes :

Application « Connectée » - Publication des Résultats

Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application ou d'internet est susceptible de pouvoir suivre les participants à l'Evènement en renseignant leur nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard.

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organisateur à l'adresse hello@defidelles.com, en amont de l'Evènement et au plus tard 30 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.13. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser.

L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre horscourse les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

1.14. EQUIPEMENTS INTERDITS SUR LE PARCOURS

Les engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours

1.15. MODIFICATION - REPORT - ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement.

Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.